



Commission des Forêts d'Afrique Centrale

*Une dimension régionale pour la conservation
et la gestion durable des écosystèmes forestiers*

**GROUPE DE TRAVAIL BIODIVERSITE
DE L'AFRIQUE CENTRALE**

TRENTIEME ET DEUXIEME REUNION, DU 16 AU 18 AOUT 2021

COMMUNIQUE FINAL DES TRAVAUX DE LA 32^{ème} REUNION DU GROUPE DE TRAVAIL BIODIVERSITE D'AFRIQUE CENTRALE (GTBAC 32)

Douala, du 16 au 18 Août 2021

Le Groupe de Travail Biodiversité d'Afrique Centrale a tenu sa trente deuxième réunion du GTBAC 32 du 16 au 18 août 2021 à Douala, République du Cameroun. La réunion, organisée par le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC avec l'appui technique et financier du projet GIZ d'appui à la COMIFAC et de l'Union Européenne à travers le programme ECOFAC 6, a réuni les points focaux CDB, protocole de Nagoya et Protocole de Cartagena et les Coordinations Nationales des pays de l'espace COMIFAC : Cameroun, Congo, Gabon, Guinée-Equatoriale, RCA, RDC et Tchad ; les membres du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC, Secrétariat permanent de l'OCFSA, les représentants de la GIZ, WWF, TRAFFIC, ceux des organisations Sous-régionales et nationale, de la société civile : REFADD, REPALEAC, REJEFAC, RECEIAC et PARTNERSHIP.

La trente et deuxième réunion du GTBAC, placée sous la supervision de Monsieur Hervé MAIDOU, Secrétaire Exécutif de la COMIFAC, a été présidée par Monsieur Chouaïbou NCHOUTPOUEN, Secrétaire Exécutif Adjoint de la COMIFAC et modérée conjointement par Messieurs AHMAT ABAYA Abdramane, Pilote du GTBAC, Point Focal CDB de la République du Tchad et Bob Félicien KONZI SARAMBO, Personne Ressources du GTBAC. Le rapportage a été assuré par les Points Focaux CDB de la République Centrafricaine et de la République Gabonaise, respectivement Messieurs Cléoface Landry MABESSIMO et Emmanuel BAYANI NGOYI.

Le GTBAC 32 avait pour objectif global de faire le point sur les processus et les réunions de la convention sur la diversité biologique (CDB) et de définir la position commune de l'Afrique Centrale pour la 15^{ème} Conférence des Parties à la Convention sur la Diversité Biologique (COP 15).

Plus spécifiquement, il s'agissait de :

- échanger sur la participation de la sous-région à la troisième réunion du Groupe de travail à composition non limitée sur le post 2020 qui se tiendra du 23 août au 03 septembre 2021 ;
- restituer et échanger sur les conclusions d'autres réunions virtuelles sous-régionales, régionales et internationales ;
- échanger sur le processus de collecte des données COMIFAC/OFAC ;
- prendre connaissance de l'avancée des études sur l'élaboration des Directives et la stratégie actualisée sous régionale en matière d'APA ;

- examiner le draft 1 du cadre mondial de la biodiversité Post 2020 et élaborer la position commune de l’Afrique Centrale.

Pour atteindre les objectifs sus déclinés, les travaux du GTBAC 32 dont le rapportage a été assuré par le Gabon et la RCA ont été structurés en trois sessions :

- session introductive ;
- session d’information
- session d’examen de fonds.

1. Session introductive

La session introductive a été subdivisée en deux séquences : la cérémonie d’ouverture et les considérations d’ordre général.

La cérémonie d’ouverture, placée sous la coordination du Secrétaire Exécutif Adjoint de la COMIFAC a été ponctuée par trois (3) allocutions :

- Les préliminaires du Pilote ;
- Le mot circonstanciel du représentant des partenaires techniques et financiers ;
- L’allocution d’ouverture du Secrétaire Exécutif Adjoint de la COMIFAC.

Monsieur AHMAT ABAYA Abdramane, Pilote du GTBAC, dans son propos préliminaire a exprimé sa satisfaction de voir la famille GTBAC se réunir de nouveau à Douala , en dépit de la situation sanitaire très difficile due à la pandémie COVID 19 et a souhaité la bienvenue à tous les participants. Il a clos son propos en sollicitant la pleine implication des participants afin d’aboutir aux résultats escomptés.

Prenant la parole à son tour, Monsieur Martial NKOLO, Directeur du Programme GIZ gestion durable des forêts dans le Bassin du Congo, parlant au nom de la GIZ et de l’Union Européenne, après avoir souhaité une chaleureuse bienvenue aux participants, remercié le Gouvernement Camerounais pour les facilités accordées dans les organisations des réunions en dépit de la situation sanitaire liée au COVID 19, et également le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC pour les efforts consentis dans le cadre de l’organisation du GTBAC 32, a rappelé les objectifs assignés au GTBAC 32 et a présenté les enjeux et les opportunités de la COP 15 particulièrement ceux du

cadre mondial sur la biodiversité Post 2020. Il a clos son propos en souhaitant plein succès aux travaux du GTBAC 32.

L'allocution d'ouverture a été prononcée par Monsieur Chouaïbou NCHOUTPOUEN en sa qualité de Secrétaire Exécutif Adjoint et Coordonnateur Technique de la COMIFAC.

En l'entame de son mot, il aussi souhaité la bienvenue à l'ensemble des participants, remercié le Gouvernement Camerounais pour son appui inlassable à la COMIFAC et la Coopération Allemande, GIZ et l'Union Européenne, à travers ECOFAC 6, pour leurs appuis financiers.

Après avoir rappelé le contexte de la création du GTBAC en 2006 à Sao tomé & principe, il s'est appesanti sur le dynamisme dudit groupe en jugé par la création en son sein de deux sous-groupes de travail respectivement le sous-groupe sur les Aires Protégées et la Faune sauvage, et le sous-groupe sur les produits forestiers non ligneux. Il a aussi souligné que le GTBAC est un outil incontournable du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC dans le suivi de la mise en œuvre de la CDB et ses Protocoles. Dans la même optique, il a énoncé les objectifs de la réunion et clos son propos en déclarant ouvert les travaux de la trente deuxième session du GTBAC.

La séquence des considérations d'ordre générale a commencé par la présentation de chaque participant et la photo de famille ; puis a continué par la présentation du Pilote du GTBAC des objectifs et résultats attendus de la réunion. La session introductive s'est achevée par l'adoption de l'ordre du jour et l'agenda de la réunion.

2. Session d'information

La session relative aux questions d'information portait sur plusieurs thématiques :

- La mise en œuvre de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) et ses Protocoles notamment ceux de Nagoya et Cartagena ;
- Le processus de collecte des données COMIFAC/OFAC ;
- Le point sur les processus et réunions virtuelles en vue de la 15^{ème} Conférence des Parties à la CDB.
- Ateliers plaidoyers régionaux sur la biodiversité pour l'Afrique centrale et l'Afrique de l'ouest.

Abordant le point relatif à la mise en œuvre de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) et ses Protocoles, les sept (7) pays présents ont décliné l'ensemble des activités réalisées dans le cadre de la mise en œuvre de stratégies nationales et plans d'action sur la biodiversité, le protocole de Nagoya et les cadres nationaux de prévention des risques biotechnologiques. Ces exposés ont montré l'impérieuse nécessité de mobiliser les ressources financières et le renforcement des capacités pour la mise en œuvre de la CDB et ses Protocoles.

S'agissant du processus de collecte des données COMIFAC/OFAC, Monsieur Damas MOKPIDIE a présenté tous les éléments qui caractérisent le processus de collecte des données et les efforts consentis par les pays dans l'encodage des données.

Dans cette perspective, il a donné les grandes familles d'indicateurs, montré les articulations visant l'harmonisation des indicateurs COMIFAC et OFAC. Il a terminé sa présentation par le bilan de la campagne de collecte des données 2020-2021 et présenté les prochaines étapes du processus. Les échanges ayant ponctué cette présentation ont gravité autour de la sécurisation des données. Traitant, du processus et réunions virtuelles en vue de la 15^{ème} Conférence des Parties à la CDB, les participants ont écouté les rapports sur le séquençage de l'information numérique fait par Monsieur GANGA LOUAMBA Guy, Point Focal CDB de la République du Congo.

Traitant enfin de l'Atelier de renforcement des capacités au plaidoyer scientifique organisé par l'Institut de Recherche pour e Développement (IRD), Monsieur Cléoface Landry MABESSIMO, Point focal CDB de République Centrafricaine, a les participants sur les objectifs du Programme Sud Expert Plantes Développement Durable (SEP2D) dans le cadre de renforcement des interactions et des partenariats entre l'offre la recherche et les demandes de la société dans le domaine de la biodiversité végétale, tenu en ligne entre mi-mai à mi-juin.

3. Examen du cadre mondial biodiversité post-2020

Les échanges relatifs à la question de fond se sont focalisés sur l'examen du draft du cadre mondial biodiversité Post 2020 et l'examen des directives sous-régionales en matière d'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation. L'examen du cadre mondial biodiversité Post 2020 a été ouvert par des communications préliminaires. Il s'agit :

- Des réflexions du Groupe des négociateurs africains sur le cadre mondial biodiversité Post 2020, présenté par Monsieur MIKISSA Jean Bruno ;
- De la note de position du Réseau des femmes Africaines sur le Développement Durable (REFADD), présenté par BISSECK Epse YIGBEDEK Monique Catherine, Coordinatrice régionale du REFADD ;
- De la note de position du Réseau des Jeunes (REJEFAC) par KANA FOMEKONG Aline;
- De la note de position du Réseau des Peuples Autochtone et Local d’Afrique Centrale (REPALEAC) faite par Maimuna Umarou.
- Des réflexions du réseau WWF sur le cadre biodiversité Post 2020, par Mademoiselle KIBOUM KOH Antoinette Nadège.

Lesdites communications avaient pour objectif de cerner davantage les enjeux dudit cadre et d’identifier les éléments à insérer dans la position commune des pays de l’espace COMIFAC en rapport avec le cadre mondial biodiversité Afrique centrale.

Pour appondir l’examen de cette thématique, les travaux se sont poursuivis au sein de trois sous-groupes de travail.

Le premier sous-groupe a traité les aspects du cadre concernant les sections A à E relatives au contexte, à l’objectif, au lien avec le programme de développement durable à l’horizon 2030, à la théorie du changement et à la vision 2050 et la mission à l’horizon 2030.

Le deuxième s’est penché sur les sections F à K, relatives aux objectifs pour 2050 et jalons pour 2030, aux cibles axées sur l’action à l’horizon 2030, au mécanisme d’appui à la mise en œuvre, aux conditions préalables, à la responsabilités et transparence, et à l’information, sensibilisation et adhésion.

Le troisième groupe a focalisé son attention sur l’examen des indicateurs en liens avec les objectifs et les cibles.

Les travaux des trois sous-groupes ont abouti à l’élaboration d’un document de position des pays de l’espace COMIFAC sur le cadre mondial biodiversité post 2020.

Au terme de l'ensemble des échanges, les participants ont adopté les résolutions et recommandations suivantes :

En matière de résolutions

- Adopter le document de position du GTBAC, relatif au Cadre mondial biodiversité post-2020 ;
- Mise sur pied du Groupe de travail pour la finalisation de la note de position ;
- Finaliser les Directives et la stratégie APA de la COMIFAC ;
- Identifier les pays porteurs de parole lors de WG2020-3

En matière de recommandations

- Tenir compte des besoins de développement et non de la conservation pour la conservation ;
- Mise à disposition des financements innovants pour le renforcement des capacités en vue de la mise en œuvre du Cadre mondial post-2020, dans les pays en développement ;
- Renforcer la part du flux financier revenant aux pays en développement. La remonter de 10 milliard à 50 milliard ;
- Mise en place d'un Fonds Mondial dédié à la biodiversité
- Affiner les indicateurs pour les rendre SMART
- Participation active de la Sous-région a la WG2020-3 ;
-

Fait à Douala, le 26 avril 2021

Les Participants